



GROUPE
CAISSE D'ÉPARGNE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Apport de Lamy à Icade : le Conseil de surveillance de la CNCE autorise la reprise de négociations avec la CDC, en tenant compte des nouvelles conditions économiques

(Paris, le 7 mars 2007) --- Réuni ce jour, le Conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), ayant constaté le dépassement des délais fixés en juin dernier avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC), a autorisé le directoire, sur proposition de ce dernier, à reprendre les négociations avec la CDC visant l'apport à Icade de la participation du Groupe Caisse d'Épargne dans le groupe Lamy, en tenant compte des nouvelles conditions économiques.

Le Conseil de surveillance a rappelé que le directoire de la CNCE avait réalisé, dans les délais impartis, la totalité des opérations prévues dans la lettre d'intention du 6 juin 2006, signée entre la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la CDC, à la seule exception du projet Lamy/Icade. Le Conseil a également approuvé la suspension des discussions avec Icade, annoncée le 22 février dernier, dans l'attente d'un examen par ses soins de ce projet.

Constatant le dépassement de la date limite ainsi que l'évolution des marchés qui modifie les conditions économiques et l'équilibre de l'opération projetée dans la lettre d'intention du 6 juin 2006, le Conseil de surveillance, sur proposition du directoire de la CNCE, a autorisé ce dernier à reprendre les discussions avec la CDC, conformément à l'esprit qui a prévalu à la signature des accords entre les deux groupes, en tenant compte de ces nouvelles conditions économiques.

A l'issue de ces discussions, et en cas d'accord, le Conseil de surveillance sera invité à approuver les nouvelles modalités de réalisation de l'opération projetée.

Contacts Presse:



Anne-Sophie Jourdain - Tél : 01 58 40 41 54
Christine Françoise - Tél : 01 58 40 46 57

e-mail : presse@cnce.caisse-epargne.fr

www.groupe.caisse-epargne.com